

Lutte contre le frelon asiatique : un bilan 2017 plutôt positif, mais restons vigilants pour 2018

Depuis 2015, la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées est partenaire de la FGDON 35 dans la lutte contre le frelon asiatique. Cette espèce invasive est apparue en France dans les années 2000 (2008 en Ille-et-Vilaine). Aujourd'hui, 92% du territoire départemental est couvert par un système de prise en charge de la destruction des nids. Les résultats de la campagne 2017 sont plutôt positifs avec une baisse de 37% du nombre de foyers détruits par rapport à 2016.

Concernant le Pays de la Roche Aux Fées, on recense **146 nids** détruits en 2015, **167 nids** en 2016 et **144 nids** en 2017. Les détections, de plus en plus précoces, laissent à penser que nous sommes de plus en plus avisés sur la détection des nids.

La Communauté de communes a souhaité poursuivre son partenariat avec la FGDON35 pour la campagne 2018. A compter d'avril, la plate-forme départementale sera donc ouverte pour les habitants du territoire et les interventions seront, comme les années passées, prises en charge financièrement par la Communauté de communes.

Pour la première année, nos efforts semblent avoir payé leurs fruits puisque l'espèce semble montrer un fléchissement. Même si une éradication de l'insecte semble utopique, la stabilisation de sa progression pour limiter l'impact du frelon asiatique sur les insectes pollinisateurs et la sécurité publique semble possible par la poursuite de la destruction des nids.

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Le frelon asiatique est plus petit que le frelon européen, avec des couleurs plus foncées hormis une bande jaune orangé sur l'abdomen. Au printemps, chaque reine fondatrice construit seule son nid, il ressemble alors à une petite sphère de 5 à 10cm de diamètre. Les nids sont plus fréquents en zones urbanisées où ils trouvent plus facilement leur nourriture et la protection nécessaire.

Quelle conduite adopter?

A partir du mois d'avril, les nids sont détectables et ne cesseront d'augmenter en taille jusqu'à la fin de l'automne où il sera abandonné. **Dès que vous observez un nid (même de petite taille), ne cherchez pas à intervenir seul : Alerter la FGDON 35 qui organise la destruction des nids au 02 23 48 26 32. La Communauté de communes prend alors à sa charge le coût de l'intervention.**

N'installez pas de pièges : les pièges ne sont pas sélectifs et risquent de piéger plus d'insectes bénéfiques que de frelons asiatiques ! A titre expérimental, le piégeage raisonné est réalisé par des professionnels sur les reines fondatrices au printemps, mais le piégeage ne doit pas être réalisé par tout à chacun.

Pratique :

FGDON35 - Rennes - 02.23.48.26.32 - secretariat@fgdon35.fr – www.fgdon35.fr

Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées – 02 99 43 64 87